

Protection juridique privée – CGAPP24 – Paquet

Domaines assurés

Privé



Couvre des litiges en qualité de personne privée, par exemple, en tant que piéton, passager, cycliste, cyclomotoriste, partie à un contrat, consommateur (marchandises / services), patient, utilisateur d'Internet.

Santé



Couvre des litiges en qualité de patient contre des médecins, dentistes, hôpitaux ou autres fournisseurs de prestations médicales.

Circulation



Couvre des litiges dans le domaine de la circulation routière en qualité de propriétaire, détenteur, conducteur, locataire de véhicules à moteur et de bateaux.

Travail



Couvre des litiges dans le domaine du travail en qualité d'employé(e).

Habitation



Couvre des litiges en qualité de locataire d'un appartement et en qualité de propriétaire d'un immeuble en Suisse habité par la personne assurée.

Options de prestations

Pour les prestations sont déterminantes les conditions générales d'assurance CGAPP24.

Somme d'assurance

max. CHF 750 000

Frais assurés

- honoraires des avocats, des experts et des médiateurs
- frais de justice et de procédure
- dépens dus à la partie adverse
- frais de déplacement en cas de comparution nécessaire devant un tribunal étranger
- frais de traduction
- perte de salaire en raison d'une audience de tribunal
- émoluments d'écritures et d'arrêtés

Avantages

- simple et vaste
- tous les domaines importants sont contenus dans le paquet, soit circulation routière, travail, habitation, vie privée y compris Internet et santé
- libre choix de l'avocat
- pas de franchise
- pas de valeur litigieuse minimale
- couverture mondiale
- consultation juridiques concernant des domaines non assurés
- résiliation possible à tout moment avec effet immédiat possible
- meilleur service

tout simplement différente.

coop protection juridique